

**L'APRÈS-MAJOR GÉNÉRAL
HEURS ET MALHEURS DE LA FAMILLE MARTIN
(1800-1944)
PAR
BRUNO PERMEZEL**



(Portrait, à Charbonnières)

« *Monsieur,*

Celle-ci vous sera remise par un de nos bons amis, le général de Boignes [sic], qui doit en passant de vos costés s'informer de votre santé et m'en donner des nouvelles, ainsi que des autres de mes parents que je vous prie de luy introduire.

Il pourra de même vous donner de mes nouvelles qui quoique avec le titre de major-général les appointements sont trop peu considérables, et ne luy permette pas de faire pour ses parents que ce que M. Paxton de Londres peut avoir aviser.

Je suis très sincèrement, Monsieur, votre très obéissant serviteur. »¹

Datée du 28 mai 1798, cette lettre, aux termes convenus et peu chaleureux, est adressée par Claude Martin à son cadet Louis ; avec l'article 20 du testament, elle constitue l'un des rares documents faisant état des liens conservés – si ce n'est entretenus – par le frère des Grandes-Indes avec sa fratrie restée sur le sol natal.

Aux liens du sang semblent au fil des années s'être agrégés des liens financiers ayant suscité des demandes pressantes qui justifient la mention par Claude d'une solde d'officier « *trop peu considérable* ».

Non sans ignorer les différents placements immobiliers effectués à Lyon par leur aîné, ainsi que l'achat d'un château à Charbonnières, au vu de cette missive, grande a dû être la surprise des frères et sœurs du major général à la découverte de son immense fortune, lui ayant procuré des revenus bien supérieurs à sa modeste solde d'officier de l'East India Company qu'il prétendait avoir seulement.

Une fortune dont, au demeurant, ils ne vont toucher qu'une faible part, toutefois suffisante pour assurer, à la plupart², une relative aisance et, pour quelques-uns, un statut social en prime.

¹L'authenticité de cette lettre n'est pas vérifiée, seule est conservée une citation reproduite dans un article de presse locale, sans référence et intitulé « Un Souvenir du major-général Martin » (Archives municipales de Lyon, Fonds Vingtrinier). Peut-être est-elle (secrètement) conservée par un descendant de Louis ?

²La Ville de Lyon a reçu plusieurs demandes familiales de secours financiers.

« Il avait beau être mort depuis belle lurette, et être enterré fort loin, « le Vice-Roi », comme on disait sans marchander dans la famille, on en parlait encore [... au milieu du XX^{ème} siècle], non sans beaucoup de forgeries naïves, bien entendu. [...] »³.

À ce jour, faute de recherches, la descendance des sœurs de Claude Martin n'est pas connue. Probablement nombreuse, elle est peut-être dans l'ignorance de son lien de parenté avec le major général Martin.

La descendance de son frère Pierre, seul frère survivant en 1800, est connue grâce à l'alliance de son petit-fils Christophe-Charles Martin (1809-1861) avec sa cousine Henriette Martin, fille du maire-député.

Par ma grand-mère maternelle, Marie-Antoinette Martin (1895-1982), épouse de son cousin germain André Piaton, je descends de Fleury, Jean-Antoine, André, Fleury II, Louis, Christophe, Henri et Georges Martin, aussi ai-je eu recours, pour cette fresque familiale, aux seules sources publiques et au contenu de mes vingt-six cartons 21x29,7 d'archives personnelles, largement constituées par des dons de collatéraux et en partie reproduites dans l'ouvrage paru en 2000 avec ma signature⁴.

Comme il y a un après-major général, il y a un avant-major général.

L'AVANT-MAJOR GÉNÉRAL

Moins de cinq mois écoulés depuis le décès de son épouse Anne Vaginay, lui ayant laissé à charge l'entretien et l'éducation de leurs tout jeunes fils Christophe et Claude (respectivement âgés de 3 ans et de 8 mois), Fleury Martin se remarie. De huit années sa cadette, bientôt âgée de 20 ans, Jeanne-Marie Martinet est la cinquième des huit enfants de feu Benoît, marchand chaudier, devenu aubergiste au faubourg de Vaise, et de Marie Delormas. D'argent, le mariage n'est pas, puisque, devant le notaire lyonnais André Richard, par contrat⁵ l'épousée n'apporte, le 11 février 1736, qu'« *un garde-robe garni de nippes et d'autres hardes [...] estimé amiablement entre les parties à la somme de cent cinquante livres.* ». Pendant les onze années suivantes, le couple donne la vie à six garçons et trois filles, demi-frères et sœurs de Claude, tous nés avant son départ pour les Indes ; le benjamin (Jean-Jacques) étant alors âgé de 3 ans.

Prénommé Louis, l'aîné de cette seconde fratrie est de vingt-cinq mois le cadet de Claude. Le plus proche par l'âge, il est probablement son complice des « 400 coups », dont le dernier est leur enrôlement dans les rangs de la Compagnie des Indes.

Jeanne-Marie, la seconde épouse de Fleury, fut-elle pour Claude une seconde mère ou une marâtre ? Les auteurs divergent. En 1803, Martin Aîné – docteur-médecin sans lien de parenté – attribue à Louis cette relation de la scène du départ de Claude pour Lorient : « *La belle-mère, instruite que ses deux fils s'étaient enrôlés, vole auprès des recruteurs, et obtient à force de supplications, que les engagements soient rompus, si les jeunes veulent se retirer. Le plus jeune y consent. Claude Martin, inébranlable dans sa résolution, déclare qu'il veut partir et aller chercher fortune en pays étranger. Alors, la belle-mère en pleurs, lui donne un rouleau de pièces de 24 sous et une paire de soufflets,*

³Claude Martin (1933), descendant de Louis, puis de Louis-François, professeur émérite de l'Université Lumière, Sainte-Foy-lès-Lyon, 1987, inédit.

⁴*Le Major-général Martin et sa famille, Mémoire d'une lignée lyonnaise, XVIII^{ème} – XX^{ème}*, Lyon, Éditions BGA Permezel-René Georges, 2000.

⁵Archives départementales du Rhône et de la Métropole de Lyon/3 E 7602.

et lui dit : « Va, entêté, mais ne reviens jamais qu'en carrosse ⁶ ». ». Selon le docteur Polinière ⁷, la belle-mère de Claude est « pleine de tendresse pour les fils de son mari », bonnes dispositions confirmées par Octave Sachot ⁸ qui la décrit comme « pleine pour eux de sollicitude ». À rebours de ce sentiment maternel, l'archiviste René Lacour prétend que Jeanne-Marie Martinet n'a pas, à l'égard de Claude, « ressenti une très grande sympathie » ⁹, et Maurice Besson ¹⁰ la décrit comme « une femme de mœurs douteuses », finissant « par être assassinée à Paris, crime assez mystérieux qui motiva l'arrestation du père [qui] mourut, dit-on [sic] en 1750, au Châtelet, dans son cachot. ». L'emploi de la formule « dit-on » et les nombreuses erreurs commises par cet auteur donnent peu de crédit à cette affirmation. À tort, Maurice Besson fait naître Claude en 1725 (1735), le localise à Lorient en 1750 (1751), fait mourir son père à la même date, alors qu'il figure comme vivant sur le contrat d'engagement de son fils à la date du 27 octobre 1751, et fait mention de Louis, comme « probablement parti [avec Claude] pour les Indes ». Au demeurant, les dates et lieux de décès de Fleury et Jeanne-Marie Martin étant à ce jour restés inconnus, l'hypothèse criminelle pourrait être crédible, toutefois la consultation de la Table des accusés jugés en appel au Parlement de Paris, Chambre criminelle, de 1700 à 1790 ¹¹, ne fait état d'aucune mention du couple Martin, dont Louis, le fils aîné, est sans difficulté recruté par la cavalerie.

LOUIS MARTIN (1737-1816), L'EXÉCUTEUR... TESTAMENTAIRE

En septembre 1751, au moment de son engagement contrarié dans les rangs de la Compagnie des Indes, Louis a 14 ans, l'âge où Claude a signé son contrat d'apprentissage chez le maître fabricant lyonnais d'étoffes Girard. Faute de recherches, sa situation professionnelle demeure méconnue entre cette date et le 17 mars 1756, jour de son engagement comme cavalier dans les rangs du régiment de dauphin dragons ¹² — compagnie de Carignan — confirmant ainsi son attirance pour le métier des armes.

Passé à la maréchaussée, devenue gendarmerie nationale, il y est cavalier, du 22 mai 1771 au 30 mai 1782. Nommé brigadier à cette dernière date, puis maréchal des logis, le 11 brumaire an III, il est promu lieutenant de gendarmerie le 5 floréal an III. Au cours des années 1760, il a séjourné en Allemagne, à l'occasion de « la guerre de Sept ans » ¹³, puis à Genève, en 1783 ¹⁴. Ses derniers postes ont été à Châtillon-lès-Dombes puis à Trévoux. Le 22 septembre 1797, il est « admis à jouir du traitement de réforme », au terme d'une carrière sans éclats.

À regarder la miniature (familialement conservée), à l'égal de son demi-frère et comme consigné dans le contrat d'engagement de son aîné, il a le même menton pointu et le même nez aquilin que Claude. D'apparence corpulent, il n'a pas la même élégance, ou supposée élégance que son aîné, si les différents portraits sont conformes à la réalité. D'un physique beaucoup moins avantageux que son demi-frère, peut-être ressemblant à sa mère, Louis a-t-il eu, à l'égal de Claude, une vie sentimentale bien remplie ? Aucune source n'existe. En tout cas, célibataire endurci ou séducteur rangé, à l'âge de 52 ans il succombe aux charmes de Marie Desgranges, veuve du gendarme Antoine Rousset. Native de Châtillon-en-Dombes, elle a 30 ans. Peut-être est-elle mère de famille ?

⁶ « Anecdotes sur la vie du Major général Martin [...] lues à l'Académie de Lyon dans sa séance publique du 6 floréal an XI », par Martin Ainé, docteur-médecin/*Almanach de la Ville de Lyon pour l'an XII*, page XIV.

⁷ « Une Correspondance inédite du Major Martin, fondateur de l'école de La Martinière (1793-1798) », *Lyon et l'Europe, Mélanges d'histoire offerts à Richard Gascon*/Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1980, tome 2, page 18.

⁸ *Rapport fait à l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, sur les honneurs à rendre à la mémoire du Major-général Claude Martin [...]*, lu dans la séance publique du 25 juin 1840/Lyon, Imprimerie de Barret, 1840, page 20.

⁹ *Les Français dans l'Inde, le Major-général Claude Martin (de Lyon)*/Revue britannique, février 1870, page 6.

¹⁰ *Les Aventuriers français aux Indes (1775-1820)*/Paris, Payot, 1932, « Bibliothèque Historique », page 127.

¹¹ Archives nationales, X²4⁵³.

¹² Unité de cavalerie créée en 1673, devenue en 1791 7^{ème} régiment de dragons portés, dont la devise est « Jusqu'à la mort ». Ce régiment a été dissout en 1940.

¹³ 1756-1763 : perte des colonies françaises et neutralisation des cinq comptoirs des Indes.

¹⁴ La France y soutenait les oligarques contre les bourgeois natifs de Genève, qui réclamaient des droits politiques et économiques.



(Claude)



(Louis)

En septembre 1791, elle met au monde un fils, prénommé Christophe, comme le demi-frère aîné de son mari, comme son sixième frère, lui aussi né du second lit paternel. Suivent, cinq ans plus tard, Claudine – prénom fémininisé de l'oncle des Grandes-Indes – puis, en 1798, Louis-François, né un an après le départ à la retraite de son père.

Avec retard, probablement informé par un homme de loi ou par un représentant de la Ville de Lyon, au printemps 1801 Louis apprend la nouvelle de la disparition de son aîné (le 13 septembre 1800) à Lucknow, au Bengale. S'il l'a perdu de vue depuis l'âge de 14 ans, assurément, pendant cinquante ans ils ont échangé des courriers ; officiellement, aucun n'a été familialement conservé.

Cette même année 1800, Louis et Marie ont quitté Trévoux pour s'installer à Lyon.

À l'ouverture du Testament, l'année suivante, Louis est le seul frère survivant. Christophe, son demi-frère aîné, contrôleur des vingtièmes de la généralité de Lyon, marié et sans descendants (tous morts en bas-âge) est décédé le 14 avril 1776 à l'âge de 54 ans ; Pierre, son frère cadet germain, jardinier fleuriste établi à Paris, y est décédé le 19 mars 1799, à l'âge de 57 ans, laissant une fille et un garçon (prénommé Charles-Xavier). Quant aux quatre autres frères germains, leur parcours de vie n'est pas connu, leur absence dans le Testament laisse présumer leur décès antérieurement à sa rédaction. Sont encore vivantes en 1801, les trois demi-sœurs de Claude : Fleurie, Magdeleine et Françoise.

Par le testament de Claude, Louis est l'un des « *exécuteurs testamentaires, administrateurs, substitués ou curateurs* ». Sitôt le traité d'Amiens signé (25 mars 1802) – texte normalisant les relations entre la France et l'Angleterre pour un peu plus d'une année –, Louis se rend deux fois à Londres. Il y séjourne en avril-mai, puis en juin. À la fin de ce mois, il entre en possession de 46 000 livres sterling. Conformément à l'article 20 du Testament, il commence la distribution familiale, augmentant les legs des intérêts à 5% courus depuis le 13 septembre 1800. Il répartit 427 383 livres, dont il consigne scrupuleusement les remises sur un grand registre¹⁵.

Très vite, Christophe, son fils aîné, le déçoit. Après des études au Lycée de Lyon, il est monté à Paris pour y faire son droit. « *Pressé de jouir* »¹⁶, il lui réclame sa part d'héritage, soit, en vertu de l'article 20 du Testament, la somme de « *vingt mille* » (60 000 francs) dévolue au « *filz aîné de Louis* ». Avec les intérêts produits depuis une dizaine d'années, sa demande est portée à 74 200 francs. Pour paiement de son dû, le fils exige du père la maison lyonnaise de la place de la Baleine et les trois-huitièmes de celle de la rue des Quatre-Chapeaux. Plus tard (le 5 septembre 1814), avec la complicité du notaire Chazal, Christophe et sa mère – qui le favorise – vont parvenir à faire signer à Louis l'acte de cession des deux maisons convoitées. Jusqu'à l'approche de ses 78 ans, toujours il avait répugné à désavantager ses enfants Claudine et Louis-François. Ce même jour,

¹⁵Registre de 14 grandes pages/Archives Piaton-Permezel.

¹⁶*Conclusions motivées par Sieur Pierre Balloffet et Mlle Claudine Martin, son épouse [...] contre Sieur Christophe Martin [...] en présence de M. le Conseiller Gairal, de MM. Blanc, Vigier, anciens avoués, et autres créanciers et intervenants*/Lyon, Imprimerie Boursy, août 1823, 24 pages/Archives Piaton-Permezel. La plaidoirie de l'avocat de Christophe n'étant pas connue, l'argumentation des époux Balloffet est à considérer comme un point de vue.

Christophe gagne l'Angleterre avec son beau-frère Balloffet, en vue d'y défendre les intérêts de la famille et ceux de la Ville de Lyon.



(Claudine)

Autre déception familiale, Louis doit affronter la procédure engagée à mauvais droit par son neveu Charles-Xavier Martin (1778-1854), fils de son frère Pierre (décédé le 28 mars 1799), qui conteste et s'oppose à la désignation de son cousin Christophe pour lui succéder comme exécuteur testamentaire.

De retour de Londres le 1^{er} janvier 1815, Christophe, n'est pas sans ignorer la fin prochaine de son père. Ayant connaissance d'un testament paternel, rédigé deux ou trois ans auparavant, il veut l'amender. Tenant du droit d'aînesse, s'il est assuré d'obtenir le domaine de Charbonnières, conformément aux dispositions testamentaires de son oncle, pour autant il n'entend, à titre de préciput, dédommager de 12 000 francs ni son frère ni sa sœur.

À cet effet, en juillet 1815 il obtient de son père la signature d'un papier, où Louis reconnaît lui devoir la somme équivalente, alors qu'il n'a aucune profession et aucune ressource, demeure chez son père et se qualifie lui-même étudiant en droit. Le 7 février 1816, il repart à Londres, avec son beau-frère Balloffet et deux membres de l'Académie de Lyon (Jordan et Régny). Quand il est de retour, le 20 août, à l'évidence son père est au dernier stade de son existence, n'étant déjà plus, « *depuis longtemps, comme le dit M. Cartier, son médecin, que du règne végétal*¹⁷ ». Alors, sur l'insistance de son fils aîné et de son épouse, et grâce à la complicité du notaire Chazal, Louis finit par accepter, le 23 septembre 1816, de, soi-disant, confirmer son testament.

Parmi les quatre témoins présents, l'un d'eux a raconté, plus tard, « *qu'on fit lecture du premier testament, portant condition à Christophe de payer sur Charbonnières 12 000 francs à son frère et autant à sa sœur; qu'on balbutia quelques mots que le pauvre homme n'entendit pas, et qu'immédiatement après on rédigea le second testament mot à mot sur le premier et avec la seule suppression de la condition des 12 000 francs [...], que les témoins furent tellement indignés de voir que ce changement n'avait d'autre but que de frustrer un frère et une sœur, en profitant de la position du vieillard, que trois d'entre eux eurent en même temps l'idée de se lever et de refuser leur signature à un acte aussi injuste, mais soit qu'ils ne s'étaient pas communiqué leur idée, soit par respect pour le mourant, ils signèrent et consommèrent ainsi une injustice qui n'avait jamais été dans l'esprit du testateur. [...]*¹⁸ ».

Treize jours plus tard, le 6 octobre 1816, Louis s'éteint en son domicile (53, quai des Augustins). Il est inhumé au cimetière lyonnais de Loyasse (sa tombe est actuellement entretenue par la Fondation Martin). Pierre Balloffet, le beau-frère de Christophe, a, de son point de vue, rendu compte de l'emploi des sommes d'argent réclamées pour les funérailles par Christophe à sa famille et à ses

¹⁷ *Idem.*

¹⁸ *Idem.*

cousins, « pour les dépenses urgentes, telles que crêpes, gants et distributions aux pauvres » : « Christophe prend le tout et me fait grâce de me remettre, ainsi qu'à son frère, quelques pièces de monnaie, surtout des pièces de cinq sous pour distribuer le montant à Loyasse, il nous dit qu'il se chargera du reste. Mais au lieu des pièces de cinq sous, qu'il jette dans les chapeaux des misérables avec une espèce d'ostentation, il fait ainsi un bénéfice de toutes ces pièces de vingt-cinq centimes, montant à quinze ou vingt francs. [...]»¹⁹ ».

Toujours assuré de la complicité maternelle²⁰, Christophe profite de la venue du juge de paix du III^{ème} arrondissement de Lyon, venu apposer les scellés au domicile du défunt, pour réunir un conseil de famille et obtenir sa nomination comme subrogé tuteur de son frère Louis-François, mineur âgé de 18 ans.

Chef de famille exécuteur testamentaire de son oncle, il est désormais châtelain.

CHRISTOPHE MARTIN (1791-1866), L'ACCAPAREUR

Charbonnières, ce legs apporté, « avec les bestiaux, denrées, chars, charrettes et outils d'agriculteurs, bennes, benots, cuve, pressoir et vases vinaires, ainsi que le mobilier ou meuble meublant, et linge de lit et de table », n'est point le plus gros actif du patrimoine paternel ; les seules maisons de Lyon (rue Pizay et de l'Arbre-sec) valent quatre fois plus. Terre de prestige social, bientôt Charbonnières est pour Christophe une terre d'envol politique.



Acquis par Claude vers 1760, passé en 1800 par héritage à Louis, le château Barthélemy se compose d'un corps de logis, de deux fermes, d'un grand parc descendant jusqu'à la rivière, avec des terres et un bois, pour une contenance de 30 hectares. L'une des deux fermes est utilisée comme communs. L'inventaire, effectué le 16 octobre 1816, ne mentionne aucun meuble ni tableau remarquables.

En vue de donner au château plus de prestance, Christophe va réunir les deux ailes existantes par un long corps de bâtiment (utilisé comme orangerie) avec une terrasse italienne aménagée devant, et va faire aplanir le jardin, bâtir un manège, surélever la maison, planter une grande allée de tilleuls, aménager deux autres terrasses²¹.

¹⁹ Conclusions de Pierre Balloffet, citées *supra*.

²⁰ Archives départementales du Rhône, 3 E/9277. À l'exception de sa cousine Marie Achard, à qui son père a fait une rente viagère annuelle de 300 francs, non cessible et insaisissable, qui ne doit prendre cours qu'après le décès de son épouse.

²¹ Conclusions précitées de Pierre Balloffet.

Né à Châtillon-lès-Dombes (-sur-Chalaronne) le 21 octobre 1791, Christophe a sûrement orienté ses études sur la défense des intérêts de sa famille, mais surtout sur ses intérêts personnels. Selon son beau-frère Pierre Balloffet²², il serait « *de caractère versatile et vénal* ». D'après *Le Courrier de Lyon* du 22 janvier 1866, il aurait été un « *homme d'intelligence et de bien dont le passage à l'administration de notre ville a été marqué par d'importants services, par un sage amour du progrès, et dont le caractère bienveillant se reflétait dans ses relations personnelles.* ». Au nom de la commission administrative de La Martinière, Jean-Barthélemy Arlès-Dufour affirme en 1866, devant le cercueil de Christophe, qu'« *il ne songea pas à contester les libéralités de son oncle en faveur de sa ville natale, [qu] 'il consacra au contraire ses efforts et son influence à la réalisation de l'application de ses libéralités* ».

Assurément tremplin politique la propriété de Charbonnières permet à Christophe, quatre ans plus tard (le 25 juin 1820) à l'âge de 29 ans, d'être nommé maire de la commune par le préfet du Rhône, en remplacement de Jean de Lacroix-Laval, futur maire de Lyon (1826-1830). Dans cette fonction, il est confirmé les 15 juillet 1821 et 29 janvier 1826.

Cette même année 1820, le 13 septembre, jour du vingtième anniversaire du décès de son oncle, il épouse Adèle Lebrument. De sept ans sa cadette, elle est fille de Pierre, un riche industriel en soieries et mousselines de Tarare. Charlotte Martin (1881-1971) – qui n'a pas connu son arrière-grand-mère mais a transcrit la mémoire familiale – l'a décrite comme n'étant « *pas très jolie, mais très belle femme, [ayant] surtout une démarche si aérienne et en même temps si majestueuse* ». « [...] *Femme aussi pleine d'esprit que courageuse, [...en] 1848, au moment des troubles, les révolutionnaires mirent aux portes de Charbonnières, comme aux portes de la mairie de Lyon, des écriteaux portant la mention « Bon pour la lanterne » ; [...] étant à Charbonnières, elle fit venir ses domestiques, les réunit sur la terrasse qui est sur le devant de la propriété, fit poser par son valet de pied un but assez loin dans l'allée, armer tous ses gens et les fit tirer pendant toute une après-midi, en priant de dire, à qui voudrait les entendre, que si quelqu'un approchait de la maison, on saurait le recevoir ; et tout se passa dans le plus grand calme.*²³ ».



(Adèle)



(Christophe)

Le 9 juin 1826, lorsque le maire de Lyon (Lacroix-Laval) préside la cérémonie d'ouverture de l'école provisoire de la Martinière, la présence du neveu est signalée comme « *exécuteur testamentaire du fondateur* ». Sans doute en considération de sa participation à la création de La Martinière, il est en 1828 nommé membre d'un comité pour la surveillance de l'instruction primaire.

Avocat (place de la Baleine), Christophe est nommé juge au tribunal de 1^{ère} instance de Lyon, par ordonnance royale du 8 octobre 1830. Puis il est promu conseiller à la cour royale de Lyon, par une

²² *Idem.*

²³ *Nos Ancêtres de Lyon*, Alain Ketterer, tome I, *Présentation de la famille*, Paris 2000, sans éditeur. La propriété de Charbonnières a été vendue en 1966 par des descendants d'Henriette à la famille Bertrand.

autre ordonnance datée du 30 mars 1834. À partir de 1830, il est membre de la commission des prisons, sur décision du ministre de l'Intérieur²⁴.

Siégeant au conseil municipal de Lyon depuis le 15 novembre 1832, par ordonnance royale du 5 avril 1835 il est nommé maire de Lyon, en remplacement du docteur Prunelle, déstabilisé par les troubles ouvriers de l'année précédente. Organe quotidien de l'Opposition, *Le Censeur* assure, dans son édition du 30 mars 1835, que « *M. Gasparin [le préfet], peu de jours avant son départ, se félicitait tout de haut de ce choix, en annonçant que M. Martin avait souscrit à toutes les conditions du pouvoir; conditions auxquelles M. Terme, comme on sait, n'a pas voulu se soumettre. Les conditions, on les connaît maintenant, c'est obéir à la Préfecture, d'accepter ses vues, de servir ses projets, et, surtout, de lui livrer les plus importantes des attributions municipales, c'est-à-dire la direction exclusive de la police. Nous n'avons aucune raison de croire que M. Martin soit disposé à subir un joug aussi humiliant, mais il comprend sans doute lui-même combien il lui serait difficile d'échapper aux soupçons fâcheux qui planeraient sur lui s'il acceptait la mairie après le refus de M. Terme.* ». Le 4 avril, la nomination étant acquise, le conservateur et cléricale *Courrier de Lyon* s'en réjouit sans retenue : « *M. Martin se trouve dans une position spéciale assez avantageuse pour pouvoir remplir le poste de maire, sans trop préjudicier à ses intérêts, et toutefois rester en-dessous des exigences d'une représentation convenable dans le premier magistrat de la seconde ville du royaume.* ».



Trente-cinq ans plus tard (1871), *La Revue du Lyonnais* donne une version un peu différente (version retenue par la famille²⁵) quant au supposé motif qui aurait poussé les personnalités présentées à refuser le poste de maire : « *Christophe Martin, conseiller à la cour royale de Lyon, donna sa démission des fonctions salariées pour devenir maire à un moment où le choléra menaçait la ville et où plusieurs déclinaient ce périlleux honneur.* ».

Treizième maire de Lyon, sans grande expérience politique, si ce n'est sa fonction de maire de Charbonnières, sa mandature de cinq années n'a laissé aucun souvenir. De son bilan, il n'est guère fait état dans les discours prononcés en 1866 lors de ses funérailles, où le neveu l'emporte sur l'homme politique. Hormis l'expédition des affaires courantes, entre 1835 et 1840 sont réalisés la surélévation et l'aménagement de quais de Saône – ce qui lui valut le malicieux sobriquet de « *Père-aux-quais* » –, la construction de l'abattoir, la distribution particulière et générale des eaux, les galeries de zoologie et d'antiques au Palais Saint-Pierre, l'inauguration de la statue de Jacquard... Il échoue à faire ériger la statue de son oncle sur la place Saint-Pierre.

²⁴Archives nationales 175 8001/dossier Légion d'honneur de Christophe Martin. Par l'article 25 du Testament, son oncle a légué « *la somme de quatre mille sicka rupées, pour être payée au Magistrat de la ville de Lyon pour libérer des prisons autant de prisonniers que la valeur de cette somme peut s'étendre, et de tels qui sont détenus pour petites dettes ; et cette libération doit être faite le jour du mois que je mourus, afin que le souvenir du Donateur puisse être connu, et que le Major Général Martin en est l'instituteur et qu'il a donné la somme de quatre mille sicka rupées pour libérer quelques pauvres prisonniers, autant que cette somme puisse le permettre. [...]* ».

²⁵Germaine Mornand, *La Vie et la mort de Daisy Georges-Martin, Martyre de la Résistance*, Paris, Éditions Spes, 1946 (Prix Montyon 1947 de l'Académie française), p. 12 : « [il] protégea la ville par de sages mesures, avec un réel dévouement, contre l'épidémie de choléra qui dévastait Paris et Marseille. En 1830, il organisa de belles cérémonies pour fêter le retour glorieux du duc d'Orléans après la campagne d'Algérie. ».

Ironiquement, le fidèle *Courrier de Lyon* annonce le 12 octobre 1840 que « *l'intrigue qui s'agitait depuis longtemps, pour renverser Monsieur Martin, et dont Monsieur le préfet s'était fait le complaisant instrument, a enfin été couronnée de succès. [...] Nous ne terminerons pas sans dire deux mots des compensations qui ont été offertes à Monsieur Martin. Monsieur Martin a été nommé officier de la Légion d'honneur. [...] Monsieur Martin est désormais un candidat acquis à la députation du Rhône : tôt ou tard, elle doit lui appartenir.* ».

Contrairement au préfet Rivet, le préfet Jaÿr l'a lâché. Après l'entonnement d'une *Marseillaise*, le 9 octobre 1840 au Théâtre, il avait d'abord soutenu son avis menaçant les « *Malveillants* », mais cédant au souvenir des émeutes de 1831 et 1834, il l'a abandonné au profit de Jean-François Terme.

Conseiller général du Rhône, Christophe Martin est élu député du 2^{ème} collège du Rhône le 9 juillet 1842, par 624 voix, contre 344 à M. Jars. Réélu le 1^{er} août 1846 par 623 voix, contre 335 à M. Dervieux et 108 à M. Bonnet, la Révolution de 1848 met un terme à sa carrière politique. Siégeant « *au centre ministériel, [il vote] l'indemnité Pritchard²⁶ et repousse toutes les mesures réclamées par l'Opposition²⁷.* ». En 1845, il dépose une pétition de fabricants d'alcool dénaturé et prend part à une discussion du projet de loi de douanes. Aux dires de son ami Desprez, « *à la Chambre, [il] ne se montra pas, comme tant d'autres, impatient à la tribune, quoiqu'il eut pu, avec son esprit prompt et sa parole facile, l'aborder sans crainte : il croyait devoir sagement s'y préparer par les travaux des commissions et des bureaux.*²⁸ ».

Vice-président de la commission administrative de l'école de La Martinière (ès qualité d'exécuteur testamentaire de son oncle), Christophe préside les Distributions des Prix 1835, 1836, 1838, 1839, comme maire de Lyon, puis celle de 1851²⁹. Toujours en poste et vice-président de la commission administrative des prisons, il décède dans sa soixante-quinzième année (20 janvier 1866) en son domicile lyonnais, situé 2, quai Castellane (Sarrail).

Après une « *grand-messe* » célébrée en l'église Saint-Pothin, sa paroisse, « *au milieu d'une foule considérable [...], le corps est déposé sur un corbillard qui, suivi d'un très grand nombre de voitures, [prend] la direction de Charbonnières. [...] Descendu du corbillard, il [est] porté au champ du repos par des sapeurs-pompiers de Charbonnières. Trois discours ont été prononcés sur le bord de la tombe, le premier par M. Desprez, ami du défunt, le second par M. Brolemann, au nom du conseil municipal [de Lyon], le troisième par M. Arlès-Dufour, représentant l'école de La Martinière.*³⁰ ».

Christophe Martin laisse une veuve et deux enfants : Henriette (1822-1909) et Claude-Henri (1827-1870), dit Henri.

Décédé rentier à l'âge de 42 ans, marié en 1859 à Émilie Gadot, fille d'Alexandre, professeur de droit à l'Université de Grenoble, Henri a une nombreuse descendance. Probablement écrasé par la forte personnalité de sa sœur aînée, il n'a laissé aucun souvenir, pas même une photo de lui.

À l'inverse, sa sœur aînée a alimenté la chronique familiale avec son tempérament fougueux et ses trois mariages. En 1838, à l'âge de 16 ans elle épouse Joseph Cochet, conseiller à la cour d'appel de

²⁶ *Georges Pritchard, missionnaire anglais hostile à l'établissement du protectorat français sur Tahiti, où il était consul général et marchand, a eu ses magasins détruits par la marine française. L'Angleterre a exigé de la France le paiement d'une indemnité.*

²⁷ *Le Courrier de Lyon* du 25 janvier 1866.

²⁸ *Idem.*

²⁹ *Dictionnaire des Parlementaires français comprenant tous les Membres des Assemblées françaises et tous les Ministres français, Depuis le 1^{er} mai 1789 jusqu'au 1^{er} mai 1889, Adolphe Robert, Edgar Bourloton et Gaston Cougny/Paris, Bourloton Éditeur, 1891, tome IV.*

³⁰ *La Martinière, Son Histoire, Son Organisation, Son Engagement, Ses Méthodes spéciales, Ses Résultats, Ses Ressources, etc., etc., T. Lang/Lyon, Petrus Decléris Imprimeur-Éditeur, 1910.*

Lyon, fils de l'architecte d'immeubles de la place Bellecour. Veuve en 1847 avec un fils, elle convole quatre ans plus tard avec son cousin Christophe-Charles Martin, petit-fils de Pierre, le frère jardinier de Claude installé à Paris, et fils du colonel d'infanterie Charles-Xavier Martin qui, à tort, s'est opposé à son oncle Louis, pour dénier à son cousin Christophe la qualité d'exécuteur testamentaire à sa suite. Officier des spahis, il décède en 1861 à l'âge de 52 ans. Autorisée à le rejoindre en Algérie, Henriette a parcouru le désert à cheval, couché sous la tente avec des officiers et, racontait-elle, avait « *entendu à deux reprises des cris et grondements du lion en colère.* ». L'année suivant son second veuvage, elle épouse Alfred Gadot, le frère de sa belle-sœur (la femme d'Henri) âgé de 22 ans, soit son cadet de dix-huit ans. Douze ans plus tard, elle demande la séparation avec son époux, « *à cause de sa conduite blâmée de tous*³¹. » Un secret de famille bien gardé.

Pendant les trente dernières années du XX^{ème} siècle, aucun fait marquant familial n'est à signaler. Avec la construction immobilière, la famille Martin rebondit modestement à la toute fin du XIX^{ème} siècle.

LA SOCIÉTÉ LYONNAISE IMMOBILIÈRE G. MARTIN



À l'instar de son unique frère Louis (1862-1926) et de son grand-père Christophe, Georges Martin (1864-1837) embrasse la carrière d'avocat. En 1891, il épouse Thérèse Piaton, âgée de 21 ans, dont la famille a possédé à Irigny le château de la Damette à Irigny, jusqu'en 1883, propriété voisine du Marjolet, acquis en 1818 par un ancêtre maternel d'Émilie Gadot (Jacques Pellet) et devenu maison de campagne en lieu et place de Charbonnières.



Le Marjolet, à Irigny (32, rue Daisy Georges-Martin)

Orpheline de père et de mère depuis l'âge de 12 ans, Thérèse voulait être religieuse mais le frère de son père, brouillé avec la religion, s'y est opposé. Alors, la sœur de son père (Claudine Piaton-Ravut) s'est associée à son neveu Maurice Piaton (frère aîné de Thérèse) pour la recherche d'un bon parti. Plusieurs n'ont pas fait l'affaire de la belle. Enfin, le 2 mai 1891, la tante peut écrire à son neveu :

³¹Alain Ketterer, *op. cit.*

« [...] Les renseignements que j'ai eus antérieurement sur M. G. Martin sont tout à fait conformes à ceux que tu as rassemblés. Mais, comme en tout, il y a un côté faible ; je crois, comme vous, qu'il faut passer sur quelque chose, quand les qualités personnelles se trouvent réunies. Je ne vois de mon côté aucun obstacle à ton projet ; Dieu veuille que Thérèse soit heureuse, je le désire vivement ! ». Le 28 mai, la promise confie par écrit à une amie : « [...] Fiat, et j'ai accepté M. Georges Martin, Voyant clairement que c'était là ce que Dieu voulait de moi. ». Probablement, l'oncle maternel Alfred Gadot est le maillon faible évoqué. Le mariage est célébré le 3 août suivant à Lyon (Ainay). Thérèse Piaton est l'une des cinq filles de Pierre Piaton (1818-1879) qui, parmi ses présidences compulsives, a été président de la commission administrative de La Martinière. Il a su « résister, avec une ferme habileté, aux desseins malveillants de M. Ducros, préfet du premier Ordre moral, qui n'aimait pas La Martinière parce qu'elle était entachée, à ses yeux, d'un esprit trop libéral³². ».

Avocat, avec ou sans cause, Georges Martin devient rapidement le bras droit de son beau-frère Maurice Piaton (1853-1917). Ancien élève de l'École polytechnique et de l'École des mines de Paris, en 1880 son beau-frère a épousé Marie Villard, sœur du futur académicien Pierre Villard qui, plus tard, devient son double beau-frère, par son mariage avec Antoinette Piaton. Cette même année 1880, il a pris le contrôle de sociétés de production et de distribution de gaz et d'électricité dans le Sud-Est et en Espagne (La Corogne et Vigo), ainsi que de la Société immobilière de la Rue de la Bourse. Fondateur de diverses sociétés industrielles, administrateurs de grandes sociétés et très engagé dans les syndicats professionnels du gaz, il est toujours par monts et par vaux.

Depuis la construction de la préfecture du Rhône en 1890, le troisième arrondissement de Lyon est en pleine mutation, en raison de la nouvelle politique des Hospices civils de Lyon prônant un allongement des baux emphytéotiques à construction et la cession de terrains. Les affaires industrielles Piaton étant en plein essor et à la recherche d'un placement sûr, Maurice Piaton finance majoritairement avec sa famille Georges Martin pour la constitution, le 25 mars 1895, d'une société en commandite par actions dont la dénomination est « Société Lyonnaise Immobilière » et la raison et la signature sociales « G. Martin et C^{ie} »³³. Son objet social est « l'achat et la vente de terrains nus et d'immeubles bâtis, la construction d'immeubles de toutes natures, leur location, gestion et administration, et généralement toutes opérations immobilières. », aussi le premier immeuble construit est situé 7, rue de Bonnel.

Au début des années trente, grâce aux relations d'affaires de son neveu René Piaton (1884-1958), la Société immobilière Martin est chargée de négocier au meilleur prix l'achat de terrains situés rue de Marseille et aux alentours pour édification de la succursale lyonnaise de la Société André Citroën. En paiement, elle reçoit des terrains rue Béchevelin, qui font l'objet de la création d'une filiale.

À cette même époque, la Société Lyonnaise Immobilière G. Martin construit l'îlot Vauban-Saxe, où est transféré le siège social des sociétés du Bureau Piaton, depuis 1923 « Gaz-électricité du Sud-Est ».

Cotée à la Bourse de Lyon, la Société immobilière Martin et C^{ie} fait l'objet en juin 1980 d'une offre publique d'échange réussie par la Société des immeubles de Lyon, puis d'une absorption-fusion en mai 1994.

Passent les années, sans faits notoires...

³²T. Lang, *op. cit.*

³³Acte reçu par maître Berloty, notaire à Lyon, le 25 mars 1895, enregistré au greffe du tribunal de commerce de Lyon le 13 avril 1895.

Au cours des deux guerres mondiales, la famille Martin n'a pas à déplorer la perte d'aucun de ses membres mobilisés, cependant deux engagés volontaires meurent « pour la France » en 1944. À la fin de l'Occupation, Marguerite Martin (descendante de Louis), combattante de la Résistance, fait partie des 120 victimes du massacre perpétré par les Allemands le 20 août à Saint-Genis-Laval. Le 21 novembre suivant, Jacques Martin (né en 1913), descendant de deux frères du major général (Pierre et Louis), marié et père de famille, trouve la mort à Belfort pendant les combats de la Libération.

MARGUERITE/DAISY MARTIN (1898-1944), L'ENGAGÉE

Somme de biographies de Lyonnais « dignes de mémoire », le *Dictionnaire de l'histoire de Lyon*³⁴ a consacré deux notices à la famille Martin : l'une à *Martin (Claude, dit le major Martin)*, l'autre à *Martin (Marguerite-Marie-Louise, dite Daisy Georges)*. Du même auteur – un universitaire qui produit peu ses sources –, probablement par ignorance ses deux biographies font l'impasse sur le lien de parenté entre ces deux Martin. Et cet historien affabule, quand il prétend que Daisy-Georges [sic] Martin « [...] fréquente adolescente le Cours Chevreul, rue Sala, où elle troque son prénom français de Marguerite contre sa traduction anglaise de Daisy quand elle acquiert des connaissances en anglais, Daisy étant plus « chic » à ses yeux. [...] »³⁵.

Entièrement tournée vers l'action sociale, considérée comme « communiste » par les représentants les plus réactionnaires de « la bonne société lyonnaise », d'abord pour son action au service de l'avènement des droits politiques et sociaux des femmes, puis pour son engagement dans la Résistance, assurément l'emploi du mot « chic », quant à sa personne, résonne à la manière d'une négation de ce que fut son parcours de vie.



(1914)



(1934)



(1938)



(1944)

Quatrième enfant de Georges Martin et de Thérèse Piaton, Marguerite Martin naît le 1^{er} mars 1898 au domicile lyonnais de ses parents (12, quai de la Guillotière/Augagneur). Par sa mère, elle est une arrière-petite-fille de l'académicien Antoine-François Michel, une nièce (par alliance) de l'académicien Pierre Villard, une cousine germaine de l'académicien Louis Tavernier et de la grand-mère paternelle de l'académicienne Marguerite Calvet-Yon. Très vite après sa naissance, avec sa famille elle s'installe 7, rue de Bonnel, au rez-de-chaussée de l'immeuble neuf construit par les architectes Huguet et Delorme pour le compte de la Société Lyonnaise Immobilière G. Martin.

Lily Hodgkinson, l'une des meilleures amies de sa mère, de nationalité anglaise, a, dès la tendre enfance de Marguerite, fait adopter par sa famille la traduction de son prénom, prononcé « Daisay », avec l'accent de l'époque.

Sur la recommandation du Père Giraud – le fondateur en 1915 de l'école Chevreul de Lyon et son directeur de conscience –, Daisy s'inscrit en classe de seconde dès l'ouverture de l'école ; elle passe son baccalauréat de philosophie en juin 1918, « *sinon brillamment, du moins confortablement* »³⁶,

³⁴Patrice Béghain – Bruno Benoit – Gérard Corneloup – Bruno Thévenon/Lyon, Éditions Stéphane Bachès, 2009.

³⁵*Idem.*

³⁶Note sur Mlle Daisy Georges-Martin (Marthe dans la Résistance), texte dactylographié, 3 pages, Irigny, juillet 1945.

d'après son frère Henri, toujours lapidaire dans ses formulations. Pendant les derniers mois de la guerre et pour des tâches auxiliaires, en même temps que ses études elle seconde sa mère, infirmière bénévole à l'École du service de santé militaire (avenue Berthelot), transformée en hôpital pour blessés militaires (futur siège de la Gestapo de Lyon).

Sitôt son bac obtenu, sa mère décède d'une tumeur au cerveau le 18 juin 1918, à l'âge de 48 ans. Dès lors, Daisy « *s'oriente vers l'action sociale dans les milieux féminins [commençant] par apporter son concours aux syndicats chrétiens féminins de la couture et des employés qui [fonctionnent] modestement à Lyon, [...] puis collabore à des organisations ayant pour objet l'enseignement social*³⁷. [...] ».

Une peine de cœur surmontée (sans grande importance, aux dires de sa sœur Marie-Antoinette), elle décide en 1925 de gagner Paris, pour y suivre les cours de l'école normale sociale qui, en deux années, forme au métier d'assistante sociale. Son diplôme en poche, elle demeure une année à l'école comme monitrice. Attirée par la vie religieuse, elle fait un essai chez les Filles du Calvaire. Mais le 10 avril 1929, elle consigne dans son Journal : « [...] *Après huit jours de débats, c'est chose décidée, je ne renouvellerai pas mes vœux, je quitte la vie religieuse, ma vocation n'étant pas reconnue. Tant de grandes choses entrevues et maintenant disparues de mon horizon.*³⁸ [...] ». D'après son frère Henri, elle n'aurait pas supporté ni l'autorité ni la discipline.

L'année suivante (1930), Daisy rejoint l'équipe de l'*Union féminine civique et sociale* (UFCS), association fondée cinq ans plus tôt par Andrée Butillard (également, à l'origine de l'école normale sociale), en vue « *de trouver des femmes dans tous les milieux sociaux pour rechercher les causes des injustices sociales, en particulier pour les femmes, étudier les solutions en rapport avec la doctrine sociale de l'Église et soutenir des réalisations.*³⁹ ».

« *Propagandiste* » de l'UFCS, elle recrute des « *cadres départementaux* », elle anime des sessions de formation (par exemple, la formation à la parole, en 6 séances), elle participe activement aux préparations des congrès nationaux et internationaux – où sa parfaite maîtrise de l'anglais est appréciée –, elle prend particulièrement en charge la rédaction des *Notes documentaires* – centralisant et publiant « *tout ce qui se fait en faveur de la mère de famille, ou contre*⁴⁰ », écrivant également des articles pour *La Femme dans la vie sociale* (organe mensuel de l'UFCS). Pendant deux ans, elle dirige la commission de compréhension mutuelle entre les races, rédigeant une « *Déclaration relative à une politique sociale coloniale* » qui, adressée au Bureau international du travail, est traduite en plusieurs langues.⁴¹

Conseillère nationale, puis membre du Bureau national de direction (1939), elle séjourne rarement à Lyon, vivant modestement à Paris dans une chambre de la résidence « *Ma Demeure* », située avenue Daumesnil. Fort éloignée des préoccupations mondaines de son milieu social, elle note dans son Journal « [...] *Apostolat social, travail d'avant-garde que la foi et l'amour animent sous l'égide de l'Église. Mais œuvre immense et délicate, souvent incomprise, fréquemment entravée.*⁴² [...] ».

Son grand combat est l'allocation de la mère au foyer (salaire unique), à l'inverse des adhérentes du *Mouvement de libération de la femme* (MLF) qui, trente ans plus tard, revendiquent le droit des femmes à travailler...

³⁷ Henri Martin, *idem*.

³⁸ Fonds Piaton-Permezel.

³⁹ H. Rollet, *Andrée Butillard et le féminisme chrétien*/Paris, s. e., 1960.

⁴⁰ Thérèse Doneaud-Christian Guérin, *Les Femmes agissent, Le Monde aussi, Histoire inédite de l'Union féminine civique et sociale*/Paris, Cerf histoire, 2005.

⁴¹ Germaine Mornand, *op. cit.*

⁴² *Idem*.

Avec Ève Beaudoin, dans le cadre de l'UFCS Daisy fonde en avril 1939 le service du regroupement familial, dont l'objectif est de « *reconstituer des familles, d'adoucir le sort des réfugiés et des familles éprouvées.* »⁴³ [...].

Face à l'invasion allemande qu'elle refuse – elle confie à ses proches avoir voulu gifler des officiers allemands et avoir ostensiblement changé de trottoir chaque fois qu'elle en croisait un –, elle quitte Paris le 15 juin 1940 pour gagner Roanne où, jusqu'à la fin juillet, elle consacre tout son temps au centre d'accueil des évacués.⁴⁴

Puis, de retour à Lyon, elle reprend ses activités, dans le cadre de l'UFCS et de la Ligue de la mère au foyer. Homologuée agent de *Combat* en 1942, au titre de la *Résistance intérieure française*, « *dès 1940, elle [retrouve] [Marcel] Poimbœuf, un des dirigeants de la CFTC, venu se réfugier à Lyon. Elle lui [demande] de l'employer dans la lutte qu'il [mène] contre l'occupant [comme agent de Libération]. Répondant à son désir, Poimbœuf la [met] en rapport avec un Israélite, M. X., ancien élève de Polytechnique, réfugié lui aussi à Lyon, et qui [est] en relation avec Londres. M. X. et sa femme [aident] des Français menacés à se cacher, à vivre et à prendre la fuite.* »⁴⁵ [...].

Plus tard, agissant « *pour Georges Bidault, mais par intermittence, [à] plusieurs reprises elle exprime le désir de donner une plus grande partie de son temps à la Résistance, quitte à abandonner complètement son activité à La Mère au foyer [formation de l'UFCS]. C'est ainsi qu'elle me fut présentée [au printemps 1943] par Braun (alias Arbel), Plaisantin (alias Genson, Viallet, etc.), un jour, cours Morand. [...] Après quelques minutes de conversation, je fus conquis ; en quelques jours elle devint la cheville ouvrière, le noyau indispensable du fonctionnement de mon service [Service régional Maquis].* »⁴⁶.

L'organisation régionale (R 1) « *Maquis* » ayant un représentant dans chacun des dix départements, il incombe à « *Marthe* » d'assurer une liaison constante avec le *Service national Maquis*, avec les différents services régionaux des *Mouvements unis de Résistance*, avec l'*Armée secrète*, et, aussi, de recueillir des réfractaires, leur fixer des rendez-vous, parfois les héberger et, souvent, les acheminer vers leur lieu de destination. « *C'est Marthe courant à ses rendez-vous multiples qui est devenue et restée, parmi nous, légendaire, [...], toujours flanquée de son grand sac fourre-tout marron. En a-t-il traîné, ce sac, des choses défendues ! Tracts, comptes rendus, ordres de toutes sortes, millions à répartir : de quoi faire fusiller bien des gens !* »⁴⁷ Lorsque fin 1943, l'*Armée secrète*, les *Maquis* et l'*Organisation de résistance de l'armée* fusionnent, Daisy (alias *Marthe*, puis *Emmanuelle*) devient la secrétaire de l'état-major régional de l'*Armée secrète*, devenue, en février 1944, *Forces françaises de l'intérieur*. Son chef, le commandant Marcel Descour, a dressé plus tard ce portrait de Daisy : « *Comment oublierais-je Daisy Martin, cette créature adorable ? C'était une sainte. Oui une sainte. [...] Elle était faite pour le don de soi, pour le dévouement et le sacrifice. Je ne crois pas avoir rencontré d'être d'une telle humilité, d'une telle vie intérieure, et dont la foi religieuse animait à ce point chacun de ces actes.* »⁴⁸ [...]. Une impression partagée par Alban Vistel⁴⁹ : « [...] Une jeune femme d'apparence chétive et timide. [...] Pour nous, elle demeure la *Marthe des Maquis* incarnation d'un héroïsme d'autant plus pur qu'il s'ignorait. [...] ».

⁴³ *Idem.*

⁴⁴ Délibération du conseil municipal de Roanne en date du 28 février 1946, portant attribution du nom de la rue du Gaz à Marguerite Georges-Martin et affirmant que, très vite après son départ, elle revint donner des consignes de résistance à ses amis.

⁴⁵ Germaine Mornand, *op. cit.*

⁴⁶ Henri Jaboulay (compagnon de la Libération), « Notes sur Daisy Martin »/France résistante, n° 3, février 1946.

⁴⁷ Henry Jaboulay, *op. cit.*

⁴⁸ Allocution du général Marcel Descour, gouverneur militaire de Lyon, au Fort de Côte-Lorette, à Saint-Genis-Laval, le 21 août 1960/Fonds Piaton-Permezé.

⁴⁹ Chef régional des FFI/La Nuit sans ombre, Paris, Fayard, 1970.

Sur une dénonciation – qu'elle n'était pas sans ignorer depuis plusieurs semaines mais, faute de famille à charge, voulait ignorer –, « *Marthe* » est arrêtée le 6 mars 1944 à son domicile lyonnais (36, avenue Foch) par Lucien Doussot, « résistant », et par des agents français de la Gestapo. Conduite à l'École du service de santé militaire (siège de la Gestapo), elle y est interrogée et torturée en présence de Klaus Barbie pendant quarante-huit heures, puis, les jours suivants, à plusieurs reprises. Sa déposition (signée), retrouvée par le *Réseau Duplex* dans les décombres de l'immeuble de la Gestapo bombardé le 26 mai 1944, mentionne cette conclusion : « [...] *Questionnée encore et menacée, je suis obligée d'avouer que je connais d'autres personnes de l'Organisation, mais je ne les donnerais sous aucune contrainte. J'ai travaillé pour la France, je suis prête à mourir pour la France. Ma déposition m'a été lue en français et je la reconnais comme véridique.*⁵⁰ [...] ».

« *Eût-elle parlé, a écrit Alban Vistel, le désastre aurait été sans limite car elle connaissait toutes les liaisons de l'appareil militaire.*⁵¹ [...] ».

En détention à la cellule 5 puis à la 27 de la prison de Montluc, Daisy est, avec environ 120 détenus, massacrée le 20 août 1944 à Saint-Genis-Laval.

Parmi les très nombreux témoignages produits après la Libération, celui d'Anne-Marie de Sainte-Marie, résistante déportée par le dernier convoi parti de Montluc le 11 août 1944, retrace bien la personnalité de Daisy : « *J'ai connu Mlle G. Martin lorsque je suis venue à La Ligue de la mère au foyer, c'est-à-dire en mai 1942. [...] Elle ne se donnait jamais une minute d'arrêt, de délasserment ou de détente, elle me semblait toute tendue vers son but, voulant ignorer que quelque chose pût l'arrêter. [...] Elle jugeait et jugeait vite les personnes, n'eut été son souci de charité, elle aurait certainement glissé facilement, étant donné son caractère passionné, à la partialité et à l'intransigeance. [...] Pour elle, toutes les personnes se valaient et elle n'a jamais dû faire entrer dans ses considérations des notions de situation sociale. [...] Et ceci avec une aisance qui n'était pas seulement le résultat d'une bonne éducation, mais qui dénotait une attitude d'âme très profonde.*⁵² [...] ».

Sans comparaison avec la fortune de l'oncle major général, l'actif de la succession de Daisy s'élève à 2 283 000 francs. Suivant ses vœux, oralement exprimés avant-guerre, il est également réparti entre chacun de ses seize neveux, après impôts et prélèvement d'un legs de 200 000 francs au profit de la Ligue de la mère au foyer, soit 10%.

Après décision de la cour d'appel de Lyon en date du 13 octobre 1949, une déclaration complémentaire est opérée en 1951 pour 105 actions de la Société Fèvre et C^{ie} subtilisées après son arrestation à son domicile, par une bande organisée dont le concierge de l'immeuble était le complice.⁵³

BILAN

Héritage, vie de château, monarchie de Juillet, Hôtel de ville de Lyon, Chambre des députés, conseils d'administration, construction d'immeubles, combat dans la Résistance, d'une part, disputes familiales, disgrâce, révolution de 1848, martyr, tels furent les heurs et malheurs de la famille Martin entre 1800 et 1944.

⁵⁰Fonds Piaton-Permezel.

⁵¹*Op. cit.*

⁵²1945/Fonds Piaton-Permezel.

⁵³*Idem.*